

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

2023 / 11^e ÉDITION DES TROPHÉES PRO BONO !

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11^e ÉDITION
DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse :
barreausolidarite@avocatparis.org avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail
« **Candidature Trophées pro bono 2023** »
suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

Me Elodie VICTOR, avocate en droit d'asile et droits des étrangers

2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

Me Elodie VICTOR soutient Watizat dans son action pour l'accès à l'informations et aux droits des personnes exilées en réalisant des vidéos d'informations et de conseils juridiques diffusées sur les réseaux sociaux de l'Association (Instagram, TikTok) et sa chaîne d'informations (YouTube).





FORMULAIRE DE CANDIDATURE

3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil⁽¹⁾ :

Prix SoLo (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

Watizat milite pour l'accès à l'informations des personnes exilées. **La transmission d'une information correcte et traduite peut faciliter l'accès aux droits des personnes exilées et leur donner une meilleure compréhension des services et des acteurs présents sur le territoire, y compris les services juridiques.**

Pour se faire, Watizat développe un « **guide** » multilingue qui recense des informations claires sur la procédure d'asile, les demandes de titre de séjour et les adresses et conseils utiles au quotidien mais aussi des « **vidéos** » multilingues de conseils juridiques et pratiques diffusées sur les réseaux sociaux et la chaîne d'information de l'Association.

Les vidéos publiées s'adressent aux personnes exilées sur le territoire français, plus particulièrement aux personnes illettrées ou allophones. **Toutes les vidéos ont vocation à être traduites en cinq langues : français, anglais, arabe, pachto et dari.** Les vidéos sont diffusées sur Youtube, Instagram et TikTok.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Tout d'abord, les public-cible des actions sont toutes les **personnes exilées** qui souhaitent avoir accès à des informations juridiques et pratiques, mais particulièrement les personnes en demande d'asile illettrées ou allophones qui ont de manière générale accès à très peu d'informations, comme démontré par l'enquête Watizat de novembre 2022 (Watizat, L'accès à l'information des personnes exilées à Paris, novembre 2022). Entreprendre la démarche d'une demande d'asile demande à la fois une compréhension de la procédure globale, mais aussi une visibilité suffisante des différent·es acteur·ices et instances de l'asile.

En outre, les public-cible des actions sont les **personnes accompagnant les demandeurs d'asile** dans leurs démarches, en tant que professionnels et non professionnels. En effet, l'enquête Watizat de novembre 2022 fait référence à des entretiens groupés avec des intervenant·es sociaux·ales de l'accueil de jour Les Amarres, ces dernier·ères ont eu l'occasion de pointer du doigt le fastidieux travail de recherche et d'actualisation des mesures et pratiques administratives liées à la demande

d'asile : les intervenant·es sociaux·ales font face à des difficultés pour s'informer elles·eux-mêmes, et ainsi donner de l'information aux personnes exilées.

Enfin, dans l'optique d'« Adapter les supports d'information aux besoins et condition de vie des personnes exilées » (axe 3 du rapport d'enquête Watizat précité), Watizat a développé de nouveaux supports d'informations vidéos multi-langues et les a diffusé sur les **réseaux sociaux les plus utilisés par les personnes exilées (TikTok) et sur les réseaux utilisés par les travailleur.euse.s sociaux.ales (YouTube et Instagram)**.

Informations clés :

Impression du guide Watizat à Paris : 18.301 (2022), 14.751 (2021)

Compte Instagram Watizat 2338 followers

Compte TikTok Watizat 10000 followers

Chaîne YouTube 396 abonnés

6000 vues YouTube, 1^{ère} vidéo sur les conseils à la CNDA par Me Elodie VICTOR

2008 vues YouTube, 2^{ème} vidéo sur les conseils à la CNDA par Me Elodie VICTOR

C. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Me Elodie VICTOR est avocate spécialisée en droit d'asile et droits des étrangers. Elle pratique notamment le contentieux de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) où elle représente des demandeurs d'asile dont la demande de protection a été rejetée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Elle a pu constater au fil des années de pratique que certains conseils ou informations étaient indispensables et devaient être répétés inlassablement à chaque demandeur d'asile à l'oral, parfois plusieurs fois.

Elle a longtemps imaginé/rêvé pouvoir enregistrer ces conseils et informations pour les diffuser sous format vidéo à ses clients, pour qu'ils puissent les écouter, avec attention, plusieurs fois si nécessaire. Mais elle manquait de temps pour se lancer seule dans ce projet. **Elle a finalement rencontré l'Association Watizat qui lui a proposé de devenir leur partenaire pour mener à bien ce projet :** Elodie se chargerait du choix des thématiques abordées et du contenu juridique grâce à son expertise en tant qu'avocate spécialisée et Watizat de la vulgarisation des textes, du tournage et de la réalisation des vidéos.

Me Elodie VICTOR identifie donc au fil des mois les informations et conseils juridiques qui lui paraissent les plus utiles pour les personnes exilées, notamment les demandeurs d'asile. Pour se faire elle identifie des thématiques qui lui paraissent pertinentes pour obtenir une protection internationale et les propose à Watizat. Par exemple, les vidéos déjà réalisées concernaient : les conseils sur comment répondre aux questions des juges devant la CNDA, la preuve que constitue le certificat médical dans la demande d'asile, la preuve que constitue l'attestation de témoignage dans la demande d'asile etc. Elle rédige ensuite le contenu juridique qui est vulgarisé par Watizat. Après ces arrangements de texte, elle se rend ensuite dans les locaux de Watizat pour le tournage de la vidéo. C'est un exercice difficile puisque la vidéo doit à la fois donner envie aux personnes

exilées de regarder ces informations tout en gardant le ton approprié aux thématiques en lien avec le droit d'asile et des droits des étrangers. Les vidéos sont diffusées sur YouTube, Instagram et TikTok. Les vidéos sont aussi co-publiées sur l'Instagram du Cabinet de Me Elodie VICTOR pour une diffusion la plus large possible (@cabinet.elodievictor).

Toutes les vidéos ont ensuite vocation à être traduites en 4 langues : anglais, arabe, pachto et dari. Elles seront donc incarnées par des bénévoles traducteurs et permettront un bien plus grand rayonnement de l'information aux personnes exilées.

L'obtention d'un prix symbolique permettrait à Watizat d'obtenir des financements pour développer ce projet, qui demande un local, du matériel pour le tournage et de nombreux intervenants, notamment traducteurs en 4 langues et monteurs de vidéos.

Le projet a commencé en fin d'année 2022 et a vocation à continuer aussi longtemps que possible.

⁽¹⁾ 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :
1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.